

Paris, le 15 septembre 2026

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS

MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT

(Part C : FR0010521575 / Part D : FR0013321296 / Part N : FR0013299229)

Nous vous informons que le conseil d'administration (le "Conseil") de la SICAV MIROVA FUNDS (le "Maître"), dont le fonds ci-dessus est un nourricier, a pris la décision de modifier l'Annexe SFDR du Compartiment Maître. Les modifications suivantes seront reprises dans l'Annexe SFDR du nourricier.

L'Annexe SFDR du Compartiment Maître est modifiée afin de remplacer l'actuel PAI 3 (intensité des émissions de gaz à effet de serre) par le PAI 4 (investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (pourcentage d'investissements selon le critère « oui » ou « non »)).

Cette modification entrera en vigueur le **15 octobre 2026**.

La documentation juridique (PRIIPS et prospectus intégrant l'annexe SFDR) de l'OPC est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

E-mail : clientservicingAM@natixis.com

